



Titre de séjour étudiant expiré et pas d'inscription!

Par **United82**, le **10/11/2010** à **02:02**

Bonjour,

Je suis en France autant qu'étudiant depuis 2007. Durant l'année dernière, j'ai renouvelé mon titre de séjour avec une inscription à la FAC et j'ai dû abandonner car ça ne me plaisait pas (ce n'était pas mon domaine et c'est à la sous-préfecture de Sarcelles qu'on m'a conseillé de juste chercher une inscription pour renouveler mon titre de séjour) et surtout à cause d'un problème psychologique (je suis dans une dépression qui dure depuis un bon moment). Ce malaise m'a empêché de chercher une inscription pour cette année. J'ai rendez-vous pour le 15 Novembre alors que je n'ai rien avec quoi je peux renouveler mon titre de séjour.

Demain, j'ai rendez-vous avec le médecin pour une consultation, est-ce que je peux utiliser la maladie comme "excuse" pour au moins obtenir un mois de plus pour chercher quelque chose pour Janvier? ou est-ce que c'est mort pour moi??

Un ami m'a parlé du changement de statut, sauf que je n'ai pas de CDI. Je veux savoir svp quel genre de CDI il faut avoir pour faire ce changement? est-ce qu'il faut que le travail soit dans mon domaine? ou est-ce que je peux tenter avec n'importe quel travail? est-ce que je ne vais pas tout perdre après??

Désolé pour toutes ces questions, mais je suis vraiment perdu et je ne sais plus quoi faire.

Je ne sais pas si c'est le bon endroit, mais j'espère que vous allez me répondre svp car je souffre en ce moment et si on me demande de quitter le territoire, ça va être vraiment un coup de massue.

Merci de vos réponses et bonne journée!

Cordialement,

United

Par **mimi493**, le **10/11/2010 à 02:53**

Quand son titre de séjour dépend de ses études, on n'a pas le luxe d'abandonner parce que ça ne plait pas. On se force.

Pour qu'un CDI donne droit à un titre de séjour, il faut que

- l'employeur prouve qu'il n'a pas pu trouver de résident français pour ce travail
- ou que ce soit un métier sous tension dans votre région pour lequel on ne peut pas vous opposer la situation de l'emploi en France (donc des métiers qualifiés très précis)

En dehors de ça ... vous êtes déjà en situation irrégulière. En plus, vous n'avez pas suivi votre engagement de suivre vos études. Même avec une nouvelle inscription, il est fort possible que, de toute façon, votre titre de séjour ne soit pas renouvelé.

Si vous étiez en dépression, vous auriez du avoir, de votre psychiatre, un arrêt de travail de plusieurs mois, justifiant de l'arrêt de vos études pour cette année.